

Information sur le cadre lié aux consommations à la Maison Béthel

L'objectif de la Maison Béthel est de vous offrir un environnement sûr et sain pour faciliter votre bien-être et soutenir votre abstinence tout en garantissant une prise en charge respectueuse et bienveillante pour chacune des personnes que nous accueillons.

C'est pourquoi ce protocole vous est remis avant votre admission afin de clarifier les règles concernant la consommation d'alcool et/ou de substances interdites par le règlement de Maison.

1. Interdiction stricte d'introduire ou consommer des produits interdits

Règle:

Si vous introduisez ou consommez des produits interdits (alcool, drogues) dans la Maison, votre séjour prendra immédiatement fin.

En cas de suspicion, une vérification sera effectuée rapidement par une fouille de vos effets personnels et/ou un test urinaire.

2. Avertissement en cas de suspicion de consommation ou d'introduction de produits interdits dans la Maison

Règle:

Si une suspicion de consommation ou d'introduction de produits est fondée mais non prouvée (ex. témoignage de proposition de produit, troubles du comportement...), un avertissement écrit vous sera remis après avoir réalisé les investigations nécessaires (fouille de chambre, test urinaire...).

3. Consommations à l'extérieur

Règle:

Si vous consommez des produits interdits lors de vos sorties à l'extérieur, votre séjour pourra être interrompu. Le cas échéant, une rencontre avec le/la responsable d'accompagnement ou son/sa remplaçant/e sera organisée afin de vous signifier la raison de la fin de séjour.

CBD: si vous avez une autorisation médicale et si votre demande a été validée par la Direction **avant le séjour**, vous pouvez consommer du CBD **en dehors du site institutionnel**. Le CBD apporté dans un emballage scellé est conservé par l'équipe d'accompagnement qui vous remettra la quantité nécessaire lors de vos sorties. Les tests urinaires effectués durant le séjour doivent être négatifs pour le THC.

./.

Remarques importantes

Si votre séjour prend fin, nous informerons immédiatement votre réseau de suivi ambulatoire pour faciliter la continuité de votre prise en charge.

Ce cadre a pour but de vous protéger et de respecter vos objectifs, ainsi que ceux des autres bénéficiaires de soins accueillis à la Maison Béthel.

accueillis a la Maison Bethel.	
Je déclare avoir pris connaissance du présent document et être en accord avec le cadre présenté.	
Fait à	Le
Nom et prénom :	Signature :